

**Deuxième enquête publique
Nouveau Poutès Optimisé (NPO)**

Nos remarques importantes : voir tirets rouges en marge

DEPOSITION DE

L'ASSOCIATION PROTECTRICE DU SAUMON

LORS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

NOUVEAU POUTÈS OPTIMISÉ

LE 23 DÉCEMBRE 2018

SOMMAIRE

1 Impact du complexe Poutès / Monistrol d'Allier sur le stock de saumons de l'Allier	page 2
1-2 Abondance du saumon de l'Allier avant l'édification du barrage de La Jonchère	
1-3 Abondance du saumon de l'Allier avant l'édification du barrage de POUTES	
1-4 La chronologie des causes du déclin du saumon de l'Allier	
2 Nos observations	page 3
2-1 Le dispositif de dévalaison	
2-2 L'ouvrage de montaison	
2-2-1 Inquiétudes sur l'efficience de la passe à macro rugosités telle que dessinée	
2-2-2 Les périodes de transparence.	
3 Sports d'eaux vives et protection de l'environnement	page 4
3 Conclusion des observations de l'APS	page 5

Annexes (*chaque Annexe est un document*)

Annexe N° 1	
Exposé sommaire sur la question du barrage de Poutès (doc source)	pages 6 et 7
Exposé sommaire sur la question du barrage de Poutès (copie du document source pour faciliter la lecture)	pages 8 et 9
Original Lettre du 22 mars 1943	page 10
Lettre du 22 mars 1943 (copie du document source pour faciliter la lecture)	page 11
Rapport de Monsieur ALLOTTE du 15 juin 1928 conservateur des Eaux et Forêts au sujet de Poutès	pages 12 à 17
Annexe N° 2	
Lettre du syndicat des pêcheurs à la ligne de Brioude du 20 avril 1942	pages 18 et 19
Lettre de l'Association des Pêcheurs pour le Défense de Saumon du 8 avril 1948	pages 20 et 21
Lettres de protestations de différentes communes 1957 à 1958	pages 22 à 25
Lettre de La Gaule Langeadoise du 15 avril 1965	page 26
Lettre de l'Ingénieur Principal des Eaux et Forêts du 28 mai 1965	page 27
Annexe N° 3	
Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche de janvier 1975 au sujet du complexe Hydroélectrique de Poutès	pages 28 à 41
Annexe N° 4	
Pré-Étude de faisabilité d'une passe à poissons à bassins successifs	pages 42 à 45
Annexe N° 5	
Croquis de saumons dans la passe à macro rugosités telle que présentée dans l'enquête publique	page 46
Trajectoire théorique d'un saumon dans la passe à macro rugosités telle que présentée dans l'enquête publique	pages 47 à 52
Annexe N° 6	
Historique des pêches de saumons en Loire Atlantique dans les années 1920	pages 53 à 56
Annexe N° 7	
Extraits du journal de l'Atlantic Salmon Trust (summer 2006)	pages 57 à 60
Annexe N° 8	
Article du journal La Loire et ses Terroirs (en pré lecture voir le dernier paragraphe en page 74)	pages 61 à 74

1 Impact du complexe Poutès / Monistrol d'Allier sur le stock de saumons de l'Allier

Nous désirons porter des éléments complémentaires à ceux fournis dans les documents de l'enquête publique ; certains passages de l'historique liés à POUTÈS sont édulcorés. Cet historique de Poutès est résumé dans une note des Eaux et Forêts ; cette note⁽¹⁾, bien que non datée et non signée, fait référence à des documents que nous avons reçu ou trouvé dans différentes archives. Voir pages 6 à 11(document Annexe N° 1) : copies, et ré écriture au propre des notes référencées en notre possession.

1-2 Abondance du saumon de l'Allier avant l'édition du barrage de La Jonchère.

Avant la construction de ce barrage de La Jonchère (construit en 1895) à Saint Etienne du Vigan (localisé entre Alleyras et Langogne), il était expédié annuellement des gares de Langogne, Luc et La Bastide une douzaine de tonnes de saumons selon le rapport de R. BACHELIER⁽²⁾, voir chapitre 2, page 65.

1-3 Abondance du saumon de l'Allier avant l'édition du barrage de POUTES.

Avant l'édition de ce barrage, des enquêtes ont permis d'établir le nombre de poissons pêchés dans la Loire. Ci-dessous, la synthèse des enquêtes en provenance des Eaux et Forêts⁽³⁾ dans le bassin de la Loire en aval du bec d'Allier.

ANNÉES DEPARTEMENT	NOMBRE DE SAUMONS CAPTURES DANS LA LOIRE EN AVANT DU BEC D'ALLIER				
	1922	1923	1924	1925	MOYENNE ANNUELLE
CHER	150	431	405	99	271
LOIRET	396	612	683	306	499
LOIR ET CHER	57	138	210	0 pas de stat.	101
INDRE ET LOIRE	1000	1000	518	460	745
MAINE ET LOIRE	1062	1308	1279	824	1118
LOIRE ATLANTIQUE	3000	3150	1544	2065	2440
TOTAL	5665	6639	4639	3754	5174
Moyenne annuelle de 1922 à 1925	5174				

Dans le rapport du 15 juin 1928 de Monsieur le Conservateur des Eaux et Forêts (voir pages 12 à 17, document Annexe N° 1) il est écrit en page 15 que *la valeur des saumons capturés annuellement dans le bassin de la Loire est évaluée à TROIS MILLIONS de francs (valeur 1928) au minimum.*

Soit 1 851 706 Euros de 2017 (convertisseur INSEE).

Ajoutons que :

- Beaucoup de rapports établissent que le potentiel en production de juvéniles de saumons de l'amont de POUTES est de 50 % de celui de la rivière Allier ;
- Les saumons de retour natifs de l'amont de Poutes pourraient être ceux qui s'engageront le plus tôt dans l'estuaire de la Loire. Ceci pourrait avoir des conséquences très positives

1-4 La chronologie des causes du déclin du saumon de l'Allier

Dans l'étude d'impact en page 17 il est mentionné : Les causes de ce déclin sont multifactorielles.

Cette phrase est incomplète : de 1942 à 1965 l'impact de Poutès a été la principale cause du déclin du saumon Loire-Allier.

Les principaux problèmes :

- Le barrage de Vichy a été mis en eau en 1963 ; son impact a été important à compter de cette année de référence, il a conduit à une forte réduction des saumons dits d'hiver ;
- Les seuils dus aux extractions de granulats dans le lit de la Loire et de l'Allier sont apparus début des années 1970 ;
- Les pêches en haute mer (débutées au Groenland à la fin des années 1960) ont eu un impact négatif sur tous les bassins à saumons de l'Atlantique Nord à partir des années 1970 ;
- L'impact négatif du réchauffement climatique sur le saumon atlantique date de la fin des années 1990 ;

¹ Note remise par une personne, actuellement retraitée, du Conseil Supérieur de la Pêche.

² L'Histoire du Saumon en Loire par R. BACHELIER est disponible via internet.

Lien <https://www.kmae-journal.org/articles/kmae/pdf/1963/04/kmae196321102.pdf>

³ Synthèse des notes en provenance des Archives Nationales. Nous pouvons vous communiquer ces notes si besoin. Les relevés officiels des prises dans le département de Loire Atlantique sont supérieurs à celles indiquées en page 13 document Annexe N° 1 (voir les pages 53 à 56, document Annexe N° 6).

- Enfin l'apparition de prédateurs (cormorans et silures) dans le bassin Loire-Allier date de 1995 / 2005.

L'examen des pêches commerciales et sportives dans de nombreuses rivières montre qu'avant 1970 la situation générale du saumon était bonne sur l'ensemble des bassins non pourvu de barrage (⁴).

Par contre sur l'Allier, de nombreux témoignages font état d'éclusées, de destruction d'alevins et de frayères (certaines années) : ces faits sont essentiellement dus au fonctionnement de l'usine de Monistrol d'Allier dès sa mise en service :

- Lettre du 20 avril 1942 (*pages 18 et 19 ; document Annexe N° 2*) ;
- Lettre du 8 janvier 1948 (*pages 20 et 21; document Annexe N°2*) ;
- Lettres d'avril 1957 (*pages 22 à 25; document Annexe N°2*) ;
- Lettre du 15 avril 1965 (*page 26; document Annexe N°2*) ;
- Lettre du 28 mai 1965 (*pages 27; document Annexe N°2*) ;
- Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche de janvier 1975 (*pages 28 à 41 ; document Annexe N°3*).

2 Nos observations sur le projet présenté.

2-1 LE DISPOSITIF DE DEVALAISON

Ce dispositif décrit dans la fiche de communication semble correct, il répond aux inquiétudes que notre association avait exprimées lors de la phase amont de consultation. Reste à vérifier le bon état des smolts après leur dévalaison, un document aurait été bien venu sur le comment. Une image du champ des vitesses devant la grille aurait été pertinente.

2-2 OUVRAGE DE MONTAISON

La solution proposée répond qu'en partie à la transparence.

2-2-1 Inquiétudes sur l'efficience de la passe à macro rugosités telle que dessinée

- le design de la passe dite à macro rugosités ne tient pas compte du comportement du saumon dans un écoulement laminaire observé dans la nature. L'observation du comportement d'un saumon nageant vers l'amont dans un écoulement laminaire montre que :
 - sa trajectoire est rectiligne ;
 - lorsqu'il dévie latéralement son corps oscille faiblement.
- la passe à macro rugosités doit permettre le passage d'un saumon de 105 cm de longueur (longueur maximum d'un poisson de 3 étés de mer). Voir l'encombrement d'un saumon de longueur de un mètre en page 46 (*document Annexe N°5*) au milieu des plots.
- l'espacement longitudinal d'axe à axe des plots est de 0,95 mètre (croquis de la page 34 de la note technique) ; cette dimension est très insuffisante, voir notre simulation pages 47 à 52(*document Annexe N°5*). Si cette solution était maintenue, nous souhaiterions que les plots soient démontables. Une « image » des écoulements aurait été instructive.

2-2-2 Les périodes de transparence.

- Au printemps, une attention particulière devra être portée en ce qui concerne les alevins de truites et tacons, surtout lors des deux phases transitoires (gestion des débits dans les phases d'ouverture et de fermeture des vannes) ;
- A l'automne, en plus des contraintes ci dessus, le positionnement de la période risque d'être compliqué et dépendra de l'hydrologie et des températures hivernales ; ces dernières ne seront connues qu'à postériori.

Exemple :

Si nous avons une ouverture des vannes du 15 octobre au 30 novembre :

Les saumons dans le tronçon court circuité (longueur de 9 km) auront frayé avec un débit naturel de l'Allier. A partir du 1 décembre le débit dans ce tronçon sera de 5 m³/s (retour au débit réservé). Le risque de mise à sec de certains nids de ponte existe ; de plus, si nous avons une période de froid sévère, certains nids peuvent être pris dans la glace d'où le risque d'une mortalité importante d'œufs voir d'alevins sur le point d'émerger. Ce risque avait été discuté (⁵) entre Messieurs Robin Cuinat (ancien responsable du C.S.P.

⁴ Par la suite, début des années 1970, sur certains bassins une épidémie (U.D.N. ou nécrose dermique ulcéратive) fût particulièrement néfaste pour les saumons. Le saumon d'Allier fût épargné par ce fléau.

⁵ Communication personnelle

Auvergne-Limousin) et Guy Thioulouse (observateur très connu). Nous ignorons si une note ou un rapport existe sur cet échange. A l'époque il était question d'augmenter le débit dans le Vieil Allier lors de la période du frai (en général elle débute le 10 novembre pour se terminer vers le 15 décembre). Tout dépend des débits de l'Allier et de la rigueur de l'hiver à venir.

Pendant les phases transitoires de ces deux périodes nous souhaitons que les débits dans le Vieil Allier et à l'aval de l'usine de Monistrol d'Allier soient soigneusement contrôlés. Les conditions de 2017 ne sont pas à reconduire, voir le bulletin de notre association N° 46 pages 4 et 5. Les variations de débit doivent être lissées. Ce seront des variations artificielles (crées par l'homme) ; il n'en sera pas de même lors d'une crue naturelle ; d'autres critères, autre que le débit, agissent sur le comportement des poissons. Citons « la pression atmosphérique ». Les poissons anticipent seulement certains phénomènes naturels.

3 SPORTS D'EAUX VIVES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pendant de nombreuses années, il y a eu des différences d'appréciation au sujet de l'impact des sports d'eaux vives sur le saumon entre les différents acteurs présents dans la vallée du haut Allier : canoéistes, pêcheurs sportifs et protecteurs de l'environnement. Elles sont toujours d'actualités. Voir les pages de 61 à 74(*document Annexe N°8*), l'article de Loire et Terroirs traite le sujet.

Sauf événement climatique exceptionnel, le début du frai de la truite dans le bassin de l'Allier débute vers le 15 octobre, celui du saumon commence vers le 10 novembre et fini vers le 15 décembre pour 90 à 95 % des géniteurs.

Depuis 2018 les sports d'eaux vives sont autorisés toute l'année dans la rivière Allier, même en période de frai et quelque soit son débit !

Le Nouveau Poutès Optimisé ouvre des perspectives commerciales pour de nombreuses organisations ou sociétés liées aux sports d'eaux vives.

Un article édité par l'Atlantic Salmon Trust (AST) aborde l'impact des sports d'eaux vives sur les salmonidés, voir les pages 59 (version originale en anglais) et 60 (traduction en français) dans le *document Annexe N° 7*, l'essentiel à retenir :

- les saumons détectent des vibrations sur une large bande de fréquence (10 à 300 hertz) ;
- les saumons sont sensibles aux basses fréquences ;
- les saumons sont perturbés par l'action des pagaies, les poissons quittent leur poste ;

S'ils sont fréquemment dérangés, leur réserve énergétique diminue et leur capacité à contribuer effectivement à la nouvelle génération est compromise.

Au moment du frai, les saumons doivent être en bonne condition physique.

Le tronçon dit du Vieil Allier devrait être un sanctuaire, les saumons dans cette zone pourraient attendre l'automne sans dépense énergétique superflue, période propice aux dernières montaisons et au frai.

4 Conclusion des observations de l'APS

Nous rééditons notre demande sur un dispositif de montaison multi espèces à savoir : une passe à bassins successifs, une pré étude de faisabilité montre que c'est possible, voir pages 42 à 45 dans *document Annexe N°4*.

Si cette passe avait une efficience prouvée supérieure à 90 % (pour le saumon), les deux périodes de transparence pourraient s'avérer inutiles ; cela pourrait aider à consolider les engagements financiers liés à cette solution.

Par contre, l'ouverture des vannes sera nécessaire lorsque le débit de l'Allier sera supérieur à 100 m³/s pour le transit sédimentaire (fonction très importante pour l'habitat de la faune aquatique).

La réalisation de la passe à bassins serait perçue comme une réparation de tous les dégâts environnementaux générés par la gestion du complexe de Poutès dans le passé (voir les pages de 18 à 41, *documents Annexe N°2 et Annexe N°3*), de plus il permettrait :

- d'inhiber toutes sortes de demandes (exemple : augmentation de la production d'électricité) ;

- d'avoir une continuité écologique aquatique sur l'ensemble du linéaire de la rivière d'Allier, l'échelle à bassins peut être considérée comme une zone dégradée de la rivière mais elle évite sa fragmentation ;
- d'éviter une possible révision dans dix ans du dispositif de montaison, cette modification et l'arrêt de production de l'usine hydroélectrique seraient très compliqués à obtenir.

Nous demandons, comme exprimé dans notre dossier daté du 2 février 2015 lors de l'enquête publique, que des mesures de protection soient prises à savoir :

- un sanctuaire de Pont d'Alleyras à Monistrol d'Allier soit sur 11 km ;
- une limitation de l'exercice des sports d'eaux vives (en s'appuyant sur l'arrêté Préfectoral du 16 septembre 1996 référence D2-B1/96/301) à minima pendant la période du frai des salmonidés (du 15 octobre au 15 décembre) en dessous d'un débit minimum de 15 m³/s à Vieille Brioude.

Pour l'Association Protectrice du Saumon
Louis SAUVADET (Président)

